

Séance du 9 Janvier 1948

L'an mil neuf cent quarante-huit et le neuf janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Montrejeau, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean Grand Maire.

Étaient présents : M. M. Gardine, Bouchi, Lagardelle, Loubille, Barthe, Biralent, Loo, Cau. Cécile B. Pruniot, Doumar, St-Blancat, Lamolle, St-Paul, Lacoste J. Pujau L.

Absent excusé : M. Barone B.

Absents : M. M. Orlinc J. Bathie, Verdier Jb.

Lecture est faite du procès verbal de la dernière séance qui est adopté à l'unanimité des Membres Présents.

M. Lamolle Maurice est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1° Lettre du Président de la "Sté des Etudes de Comminges"
- 2° Lettre de M. Dire Porteur de télégrammes
- 3° Lettre de M. le Curé. Joyen,
- 4° Visite de M. l'Inspecteur Départemental des Services Vétérinaires
- 5° Lettre de M. Boisneuf
- 6° Lettre de M. Raveau Concessionnaire des Places
- 7° Proposition de M. l'Agent des Etablissements Renault
- 8° Nomination de deux Délégués au Syndicat d'électricité
- 9° Désignation de 2 Délégués au Conseil de Discipline.
- 10° Questions diverses,
- 11° Demandes d'assistance..

Sté Études du Comminges

Le Président donne lecture d'une lettre de M. le Baron de Lassut, Président de la "Société des Études du Comminges" demandant à la Municipalité de bien vouloir lui accorder une subvention.

À l'unanimité, les Membres présents votent un crédit de 1000 francs et décident en outre de prendre un abonnement au bulletin publié par cette Société. - Ces dépenses seront inscrites au Budget Trimestriel de 1948.

Lettre de M^e Sire

Il est aussi donné connaissance d'une demande d'augmentation de traitement formée par M. Sire Successeur, depuis le 1^{er} courant, de M^e Sébat, comme porteur de télégrammes.

Le C. Municipal estime que l'intéressé ne se trouve pas du tout dans la même situation pécuniaire que M^e Sébat... Retraité de la J. N. C. F. M. Sire reçoit encore un traitement de l'Administration des P. T. T.

Il décide donc ne pas devoir donner une suite favorable à sa demande, mais il lui maintient cependant les crédits alloués à M^e Sébat.

Lettre de M. le Doyen

Le Maire fait part d'une demande de contribution municipale à la réparation du plancher de l'Église (nef centrale, 200 m² environ) qui lui a été adressée par M. le Curé Doyen.

Il propose à ses Collègues de confier l'étude du devis de ce travail à la Commission des Travaux chargée d'en donner connaissance au C. M. lors d'une prochaine séance.

Visite de M. l'Inspecteur D'art
Des Services Vétérinaires

M^e l'Inspecteur Départemental des Services Vétérinaires a informé M. le Maire que la taxe d'abatage des viandes fraîches ne sera acceptée par la Préfecture qu'à la condition que le traitement des boucs vétérinaires chargés du service sanitaire pour le compte de la Ville soit porté à 36000 francs annuellement... Cette question sera étudiée par la Commission des Finances.

Communication M^e Boissneuf

Le Maire informe ses Collègues qu'il a reçu la copie du mémoire en défense envoyé par M^e Boissneuf, concernant l'affaire Lalanne, au Conseil Interdépartemental à la Préfecture. - Des renseignements complémentaires doivent nous être transmis incessamment par notre Défenseur. - A ce moment, il sera donné connaissance de tous ce dossier.

Lettre de M. Grassart

M. Bouché, Adjoint, lit la lettre qu'il a reçue en date du 7 Janvier 1948, de M. Grassart Fondé de pouvoirs de M. Raveau adjudicataire des droits de place pour l'année 1948. - À l'unanimité, il est entendu qu'il ne sera pas fait de réponse à celle-ci.

M. Raveau sera mis en demeure de verser Lundi prochain 12/1/1948 le solde restant dû à M. le Receveur Municipal sur le montant des droits de place de l'exercice 1947 soit 20000^f (déduction faite de la remise gracieuse que lui consent la Municipalité).

M^e Boissneuf, Avocat de la Ville, sera consulté sur l'interprétation à donner à la clause du tarif des droits de place 1948 relative aux marchands forains établistes, considérée, d' nouveau, comme litigieuse, par le concessionnaire.

En outre, M. Raveau ne sera autorisé à percevoir la taxe additionnelle à la taxe sur les transactions qu'après justification du paiement de cette taxe, à l'Administration des Contributions indirectes.

Sapeurs-Pompiers

M. Cau. Cécille Adjoint informe ses Collègues qu'à la suite de la lettre adressée à tous les Maires des Communes desservies par le Centre de Secours d'incendie de Montréjeau demandant de vouloir bien voter une subvention à titre gracieux pour l'équipement des Sapeurs-Pompiers, la Commune de Seilhac avait voté un crédit de 500 francs à cet effet.

Achat d'un camion neuf

M. St. Paul Conseiller chargé avec M. Lacoste de la mission de rechercher un véhicule d'occasion destiné à l'entièrement des ordures signale que les véhicules vus ou proposés, ne correspondraient pas à la puissance et au tonnage désirés et qu'en outre leur prix était trop élevé. En conséquence, ils ont estimé préférable de se mettre en rapport avec les concessionnaires de marques sérieuses pour l'achat éventuel d'un véhicule neuf. Ils ont retenu l'offre de la Maison Renault faite par le concessionnaire de St. Gaudens, M. Balitrand.

Les Usines Renault construisent un chassis cabine 2 tonnes pouvant recevoir une benne commandée à main. Le prix actuel de ce chassis est de 278 300 francs, pris usine plus taxe locale en vigueur et sous réserve des augmentations éventuelles autorisées par la loi.

Après cet exposé, les Membres présents décident l'achat d'un camion-benne Renault neuf.

Syndicat d'électricité
Conseils de discipline

M. M. Lacoste et St. Blancat J. sont désignés comme Délégués du Conseil Municipal au Conseil de discipline du Personnel communal.

M. M. Dandine et Douthille sont désignés comme Délégués du Conseil Municipal au Comité des Syndicats intercommunal d'électrification des cantons Barbazan - St. Béat.

Caisse Retrait Personnel Comm.

La Commission des Finances est chargée d'étudier la création d'une Caisse de Retrait du Personnel communal qui serait affiliée à la Caisse Nationale (ordonnance n° 45993 du 17 Mai 1945).

Questions diverses

M. Cau. Cécille rend compte de son entretien avec l'un des Directeurs de "l'Electricité de France" au sujet de la reconstruction d'un transformateur situé au coin du Forail aux bestiaux (angle de la propriété de Séminaire. Le transformateur, modèle standard sera installé gratuitement par cette Société. Il serait intéressant d'étudier le projet de construction de N. C. publics en même temps.

Il propose aussi que la Commission des Finances étudie l'application éventuelle d'une taxe d'électricité déjà appliquée dans certaines villes (loi du 31 Décembre 1942, Art. 29). Les renseignements nécessaires devant servir de base à la création de cette nouvelle source de revenus seront puisés auprès de la Société "Electricité de France" et communiqués dès que possible.

Enfin il port au Conseil d'une installation d'un appareil

